

Obligation d'information et devoir de conseil

Contrôle des pratiques commerciales

Formation intermédiation d'assurance

By

Charles BRILLET
Coaching et Formation
04 83 55 11 44



FORMAPROASSUR

Organisme de formation agréé N°93 0606659 06



Vous et vos équipes vont apprendre à :

- Maîtriser les différentes obligations soumises aux assurances en matière de devoir de conseil, d'obligation d'information et de lutte contre le blanchiment.
- Identifier les situations à risque et connaître les sanctions en cas de non-respect de la législation.
- Apprécier l'incidence dans la mise en conformité dans le processus de vente et s'assurer de la qualité des pratiques commerciales destinées à la protection de sa clientèle

Le programme abordé :

Introduction : Zoom sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme définir la fraude à l'assurance et le blanchiment des capitaux en assurance vie et en assurance dommages. Examiner les textes applicables : la transposition de la 3e directive.

- **Appréhender le contexte et l'environnement juridique**
 - **La responsabilité civile (art 1147) de l'intermédiaire**
 - Les obligations de moyens et les obligations de renseignement
 - Le devoir de conseil (formalisation, traçabilité et contrôle)
 - L'obligation d'information
 - La notion de faute et de préjudice
 - L'atténuation de responsabilité : la notion de client averti
 - **La responsabilité pénale de l'intermédiaire**
 - Lutte contre le blanchiment et les abus de confiance
 - Déontologie, contrôle AMF
 - Notion de fraude et déclaration de soupçon et Tracfin/AIP
- **La responsabilité administrative des cabinets de courtage et d'assurance**
 - Conditions d'exercice et obligations des courtiers, risques et sanctions
 - Encadrement de la rémunération des intermédiaires
- **Faire face à un contrôle ACP**
 - Le rôle et les recommandations de l'ACP
 - Le contrôle des intermédiaires (softlaw, directive intermédiation)
 - Se préparer à un contrôle ACP (qui est contrôlé ?, objet du contrôle, type de sanctions) et lutter contre les pratiques non conformes.

A qui destiner cette formation :

- Cette formation est destinée à un public d'intermédiaires, de salariés, de commerciaux, d'agents généraux, de courtiers
- Pré-requis : aucune connaissance particulière

Le
contrôle



2 formules Inter/intra

Formation inter CANNES

Judi 8 décembre 2011

mmv Resort & Spa

CANNES-MANDELIEU
★★★★

MMV****RESORT

CANNES

9h à 18h

Déjeuner sur place inclus

Cout par personne :

280 € net

Formation intra

A partir de 4 salariés
(maximum 8 salariés)

Au sein de votre entreprise
Cout global pour une journée
de formation sur demande
contact@formaproassur.com

Prise en charge par

Opcassur à 100 %

(En fonction de vos budgets)
Nous nous chargeons de cette
partie administrative